

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 25 novembre 2024 à 18 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence du Maire, M. Richard Forget.

Est également présente : le Directeur général et greffier-trésorier, Benoit Charbonneau.

Est absente : Nathalie Dupont, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

M. le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2024.11.248

1.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 25 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE l'unanimité les conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 25 novembre 2024
 2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 252-2024 relatif à la gestion de contractuelle
 3. Adoption du projet de règlement 252-2024 relatif à la gestion de contractuelle
- Période de questions
4. Levée de la séance ordinaire du conseil

AVIS DE MOTION

2.AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 252-2024 RELATIF À LA GESTION DE CONTRACTUELLE

La conseillère Marilyn Dagenais donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement numéro 252-2024 modifiant le règlement relatif à la gestion de contractuelle.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Marilyn Dagenais.

2024.11.249

3.ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 252-2024 RELATIF À LA GESTION DE CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 252-2024 modifiant le règlement relatif à la gestion de contractuelle.

ADOPTÉE l'unanimité les conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.11.250

4. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 18 h 10.

ADOPTÉE l'unanimité les conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.